

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare de Paris Montparnasse – Hall Pasteur (hall 2)

Gares & Connexions, branche de SNCF Mobilités en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après.

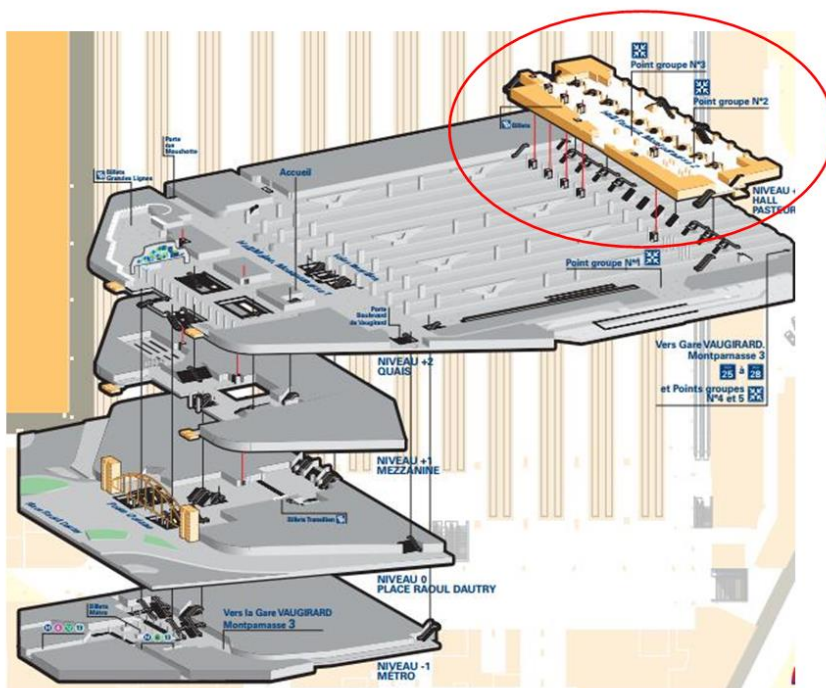
La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Mobilités.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement dans le hall Pasteur de la gare de Paris Montparnasse pour l'exercice d'une activité de sandwicherie traditionnelle :

- Situé dans le Hall Pasteur, déporté du hall principal (hall 1) et des quais (5 minutes à pied), et accueillant environ 5 % des flux de la gare.
- Un emplacement de **89 m²** environ, dont 54 m² de terrasse environ (des circulations traversant la terrasse pour aller vers le fond de la salle doivent être maintenues pour des raisons de sécurité)
- Durée de l'occupation : Occupation temporaire de 4 mois, du 15/10/2019 au 15/02/2020

Plan de situation du Hall Pasteur :



MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée à la société Retail & Connexions à l'adresse courriel suivante acarpentier@retail-connexions-sncf.fr.

Seules les demandes adressées par courriel seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette demande devra comporter une adresse électronique, un numéro de téléphone et une adresse postale permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le **13 juillet 2019 à 16h00**.

Les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un courriel contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Mobilités aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.